

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
20/05/2022

Dossier complet le :  
20/05/2022

N° d'enregistrement :  
2022\_6273

### 1. Intitulé du projet

Aménagement des réseaux d'évacuation des effluents du centre conchylicole existant sur la commune de Le Crotoy

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat mixte Baie de somme Grand Littoral Picard

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Stéphane Haussoulier - Président

RCS / SIRET

2 5 8 0 0 1 9 2 4 0 0 1 8 6

Forme juridique Syndicat Mixte

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral	Aménagement sur une commune littorale et en site inscrit.
18. Dispositifs de prélèvement des eaux de mer.	Capacité actuelle de la station de pompage calculée pour assurer le besoin total en eau de mer (700 m <sup>3</sup> ) sur une période de 18 h, soit une capacité arrondie à 40 m <sup>3</sup> /h. (donnée issue du dossier loi eau 2008)
19. Rejet en mer.	Le débit de dimensionnement retenu des ouvrages de traitement est fixé à 125m <sup>3</sup> /h

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend des travaux d'aménagement au niveau des ouvrages de rejet du centre Conchyliologie existant. Actuellement, le centre conchylicole est à l'origine de nuisances olfactives générées par la stagnation des eaux techniques (effluents chargés de matière minérale et organique) dans les fossés de collecte et d'évacuation des déchets de nettoyage des moules. Des dégagements d'Hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) sont à l'origine de plaintes du voisinage. En effet, le stockage de cette matière organique abondante dans un volume d'eau quasi stagnant asphyxie le milieu et favorise le développement de bactéries sulfato-réductrices à l'origine des dégagements problématiques d'hydrogène sulfurés. Ces nuisances sont recensées notamment lors des fortes chaleurs. Une amélioration du fonctionnement des décanteurs est donc nécessaire pour corriger ce dysfonctionnement, associée à une simplification des dispositifs de nettoyage et accompagnée d'un système de télésurveillance des eaux de rejets. Le réseau de gestion des eaux techniques est totalement indépendant du réseau de gestion des eaux pluviales, y compris au niveau de l'émissaire en baie de Somme. Le projet concerne uniquement le système de gestion des eaux techniques sur le domaine terrestre; il n'entraîne aucune modification sur le système de gestion des eaux usées et pluviales.

## 4.2 Objectifs du projet

Le centre conchylicole est composé de 14 ateliers. Actuellement, les eaux techniques ( de lavage des moules) passent par 14 décanteurs pour rejoindre le fossé qui ceinture le centre conchylicole. Le rejet final se fait en mer conformément au dossier initial autorisé

Les travaux envisagés concernent uniquement les ouvrages de gestion des « Eaux techniques » sur le domaine terrestre. Le système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales n'est pas modifié et chacun des systèmes reste indépendant.

Les travaux permettront :

- D'améliorer la circulation des effluents et surtout d'éviter leur stagnation dans le fossé de rétention à l'origine de la problématique d'odeurs nauséabondes.
- De sécuriser les effluents afin d'éviter toute contamination bactérienne
- Le pilotage et le suivi du bon fonctionnement du système de traitement des effluents seront réalisés à l'aide d'une supervision équipée d'instruments de télésurveillance.

Ainsi, sans modifier le fonctionnement des ateliers conchylicoles, il est envisagé de modifier l'actuel dispositif autorisé de traitement des effluents, depuis leurs sorties des ateliers, jusqu'à l'ouvrage de rejet à la sortie du centre conchylicole. Le rejet en mer est non modifié.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés comme suit :

- 1- Mise en place des 14 nouveaux ouvrages de décantation
- 2- Création du canal couvert d'évacuation
- 3- Mise en œuvre de l'ouvrage de filtration et stérilisation UV
- 4- Raccordement des ateliers sur le nouveau système de traitement
- 5- Mise en place d'un système de supervision et de télésurveillance des eaux de rejets
- 6- Curage des décanteurs actuels et suppression
- 7- Curage et remblaiement du fossé d'évacuation

Rappel :

- 1- le projet concerne uniquement le système de gestion des eaux techniques (eaux de mer); il n'entraîne aucune modification sur le système de gestion des eaux usées et pluviales.
- 2- Le système de gestion des eaux techniques reste totalement indépendant du système de gestion des eaux pluviales.
- 3- Les travaux ne concernent que le domaine terrestre et non le domaine public maritime.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans ce contexte, le projet permet la mise en place de 14 nouveaux décanteurs, ainsi que la création d'un canal de décantation pour réduire et éliminer les odeurs des eaux de rejet du centre conchylicole. Les eaux de rejet seront suivies en continu par un système de télésurveillance.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux précédents de 2008:

- Arrêté Loi sur L'eau du 27 fév. 09
- Arrêté d'autorisation de demande de prise d'eau de mer

Le présent dossier:

- Porter à connaissance
- Dossier de demande de prise d'eau de mer

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet	1.72 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin du Marais,  
80550 Le Crotoy

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long.   1° 6' 1' 3 1" 7   Lat.  50° 22' 9 2" 3  

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long.   1° 6' 1' 2 1" 4   Lat.  50° 22' 9 4" 6  

Point d'arrivée : Long.   1° 6' 1' 3 8" 5   Lat.  50° 22' 9 3" 1  

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Arrêté Loi sur L'eau du 27 fév. 09
- Permis de construire du 21 Juillet 2008

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

<b>Le projet se situe-t-il :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel/Laquelle ?</b>
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans l'emprise de la ZNIEFF de type 2 " PLAINE MARITIME PICARDE " La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe en bordure de site, il s'agit de la ZNIEFF " MARAIS DU CROTOY "
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) le plus proche est localisée à 3,7 km au SSO du site. Il s'agit de l'APPB "Cordon De Galets De La Mollière".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale la plus proche se situe à 2 km environ à l'ouest du site, il s'agit de la RNN " Baie de somme ". Le site se situe sur le Parc Naturel Régional, il s'agit du PNR "Baie de Somme Picardie maritime" Le Parc National Marin " Estuaires picards et mer d'opale " se situe a 175 m du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas en zone à dominante humide et n'a pas fait l'objet de délimitation de zone humide

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concernée par PPRN ( plan de prévention des risques naturel) Marquenterre-Baie de Somme approuvé en juin 2016. Le site se situe en dehors des zones inondables
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASIAS à le plus proche du site du site : -PIC8002565 – Aubine Onyx S.A. (1.4 Km)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP ne se trouve sur la commune.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre conchylicole est situé dans l'emprise du site inscrit du "Littoral Picard" (80SI24)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site Natura 2000 est limitrophe au centre conchylicole, il s'agit d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC)-directive habitat : - FR2200346 Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie) ( annexeS 6 ET 7)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le centre conchylicole est limitrophe au site classé du "Marquenterre" (80SC39)

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Actuellement, le centre conchylicole prélève effectivement de l'eau de mer.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des remblais viendront combler l'ancien fossé d'évacuation des eaux techniques (fossé anthropique). Les matériaux utilisés pourraient être issus d'un stock de terre communal
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est d'améliorer la situation actuelle
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est limitrophe au centre conchylicole. Le seul impact susceptible de porter atteinte aux habitats concerne les eaux pluviales (dossier loi sur l'eau du centre actuel) or le projet ne modifie pas l'assainissement eaux pluviales et eaux usées

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de travaux sur un centre conchylicole existant
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est présent sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est concerné par un PPRI ( plan de prévention risque inondation) et un PPRmt ( Plan de Prévention des risques Mouvement de terrain) approuvés en juin 2016. Le centre n'est pas situé en zones inondables Il est concerné par le risque de retrait gonflements des argiles (exposition moyenne). Le risque sismique y est très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité étant existante, aucun déplacement et trafic supplémentaire ne sont prévus
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un risque de source de bruit durant la phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Actuellement le site provoque des nuisances olfactives, le projet permet de traiter ces nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe un risque de vibration en phase travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluent supplémentaire par rapport à l'existant. Les eaux techniques seront toujours rejetées en mer mais via un nouveau système de traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'effluent supplémentaire par rapport à l'existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les boues issues des opérations de curage des décanteurs sont considérées comme des déchets inertes non pollués. Elles seront essentiellement composées de miettes de coquillage et de sables.</p> <p>Elles seront évacuées vers une filière de traitement adéquate (décharge de déchets inertes) et feront l'objet d'un bordereau de suivi des déchets non dangereux et déchets inertes</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est d'améliorer l'existant en éliminant les nuisances olfactives liées aux dégagements d'hydrogène sulfuré (H2S) ce qui aura un impact positif sur le site inscrit (se reporter à l'annexe 7)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager. La réflexion globale du projet est basée sur une logique de qualité environnementale responsable et systématiquement présente à chaque échelle de la conception.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Abbeville le, 16 Mai 2022

Signature

Pour le Président  
**Le Directeur Général des Services**

Erino D'ALLE